

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 AOUT 1893.

---

### Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1893 (1).

---

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. STEURS.

---

*A.* J'ai l'honneur de proposer un amendement au projet de loi de budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1893. Cet amendement consiste à ajouter à l'article 3 dudit projet de loi de budget un n° 5 ainsi libellé :

« 5° au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, un crédit de huit millions (8,000,000) destiné au règlement définitif du prix de rachat de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam et des intérêts échus. »

*B.* J'ai l'honneur de proposer un amendement consistant en un article additionnel 1<sup>er</sup> pour frais de voyages et subsides pour l'installation de comptoirs à établir par des Belges à l'étranger. . . . fr. 200,000 »

*C.* J'ai l'honneur de proposer un amendement à l'article 6 du Budget, et ouvrant un crédit de cent mille francs pour l'acquisition par l'État des ruines de l'abbaye d'Aulne, près de Thuin . . . . fr. 100,000 »

*D.* J'ai l'honneur de proposer un amendement formant article additionnel ainsi qu'il suit :

ART. 11<sup>er</sup>. — Part contributive de l'État dans les frais d'études pour l'établissement d'une distribution d'eau dans les communes du Borinage . . . . fr. 1,500 »

ED. STEURS.

---

(1) Budget, n° 181.

Rapport, n° 235

Amendements, n° 224, 239, 247, 265, 269 et 274.